



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le **4 juillet**

le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Serge Pichot**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022.

Présents : M. Pichot, Maire

Mmes Buisson, , Vieira Di Nallo, Adjointes.

Mrs Bonnefont, Guillochon, Kemmoe, Meilhac, Montagnon, Adjoint.

Mmes Bonny, Coulon V., Coulon C., Debord, Depinay, De Matos, Lavadoux, Mouton, Saez, Tiouli, Conseillères Municipales.

Mrs Deverre, Gayton, Giraud, Grenier J-P, Laplanche, Lévi-Alvarès, Lonchambon, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Khamallah De Sousa à Mme Buisson ; Mme Ray à M. Lonchambon ; M. Da Silva à Mme De Matos ; M. Favoro à Mme Debord ; M. Lépée à M. Gayton.

Etaient absents : Mme El Othmani, M. Grenier T., M. Martin.

Madame Marie-Françoise Bonny a été élue secrétaire.

N° 2022-044

**Objet : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE - RENTREE 2022-2023.**

**Rapporteur : S. VIEIRA DI NALLO.**

Suite aux différentes réunions de travail et aux propositions de la Commission Enfance Jeunesse du 22 juin 2022, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'adopter les grilles tarifaires suivantes, applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

**Tarifs pour les enfants Gerzatois et les enfants scolarisés en ULIS :**

Quotient familial (1)	Propositions à partir de 2022/2023 Gerzatois et Enfants scolarisés en ULIS	Enfants ayant un P.A.I (2)
de 0 € à 500 €	2,00 €	0,70 €
de 501 € à 600 €	2,85 €	1,00 €
de 601 € à 700 €	3,65 €	1,25 €
de 701 € à 850 €	4,20 €	1,45 €
de 851 € à 1 000 €	4,75 €	1,65 €
de 1 001 € à 1 500 €	4,95 €	1,80 €
de 1 501 € à 2 000€	5,40€	1,85 €
> 2 000 €	5,60€	1,95 €